

LE MADAWASKA

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

Inspecteur Bilingue

POUR LE SERVICE DES POSTES

A différentes occasions nous avons demandé par la voix du journal, la nomination d'un inspecteur des postes bilingue, pour les districts français de la province. Il est maintenant officiellement annoncé que le ministre des Postes a enfin reconnu la nécessité d'avoir au Nouveau-Brunswick un inspecteur qui puisse comprendre et parler la langue d'un tiers de la population.

Nous disons enfin, et nous ne voulons pas dissimuler le reproche car les raisons qui aujourd'hui motivent cette décision sont vieilles de plusieurs années. Elles avaient même une valeur plus grande il y a dix ans.

En effet les journaux quotidiens, toujours plus renseignés que l'hebdomadaire, nous disent que la première raison de cette nomination est "d'être utile aux populations françaises dans les districts où la langue anglaise est imparfaitement connue." La génération actuelle ne connaît-elle pas mieux la langue anglaise que la population d'autrefois? Si la nomination d'un inspecteur bilingue est maintenant nécessaire, combien plus urgente ne l'était-elle pas il y a un quart de siècle, alors que peu de nos notés, dans les campagnes, parlaient l'anglais!

Une autre raison que l'on apporte est "d'améliorer le service dans les districts français où les maîtres de postes français ne sont pas familiers avec la langue anglaise." Cette condition n'est pourtant pas récente, et la reconnaître c'est admettre que le service postal a été fortement négligé dans le passé.

Mais non, ces deux raisons ne valent pas l'encre nécessaire pour les écrire. C'est toujours la même histoire. La population française de ce pays doit toujours attendre que messieurs nos gouvernants à Ottawa soient disposés à lui accorder ce à quoi elle a droit. La force des circonstances fut et sera de tout temps le levier qui met en mouvement la "générosité" de ces messieurs.

Néanmoins, il faut se réjouir qu'une telle nomination se fera bientôt. Elle démontrera une fois de plus l'existence d'une population bilingue au Canada et la nécessité de reconnaître le bilinguisme.

Il semble inutile de rappeler l'importance pour tous les citoyens du Canada de connaître les deux langues officielles. Le fait que le nouvel officier, bientôt nommé à un salaire élevé, devra parler l'anglais et le français en est une nouvelle preuve. Pourtant nous comptons encore parmi nos compatriotes des personnes qui, selon le mot de Louis Veullot, "ont soif de rapetisser le débat pour le mieux remplir." Ces gens rapetissent la question du français dans les écoles, à la manière du paresseux qui trouve toujours une excuse pour remettre son travail au lendemain.

Il n'y a pas bien longtemps que nous entendions une personne nous dire sans rougir: "Moi, mon français ne m'a jamais fait gagner cinq cents" (elle aurait plutôt rougi d'employer le mot sou). On n'est pas français pour la vie du ventre, pas plus qu'on est catholique pour retirer de la pratique de la religion quelques misérables dollars. On est français par devoir, et quiconque manque à ce devoir, trahit sa race et ses ancêtres.

J.-G. B.

PROGRES ET DEVELOPPEMENT HYDRAULIQUES

Shédiac, N.-B., 23.—Le gouvernement provincial a siégé à St-Jean, hier, et a ratifié la décision de la commission électrique du Nouveau Brunswick de prolonger l'hydro de Moncton à Shédiac en passant par Scoudouc, pourvu qu'un nombre suffisant de clients soit obtenu.

La ville de Shédiac avait obtenu, un mois passé, une option sur le système de distribution de la compagnie électrique de Shédiac dans cette ville pour le montant de \$20,000.00. La commission électrique devra observer ce système de distribution et payer le montant ci-dessus mentionné. Le nouveau système comprendra la ville de Shédiac, le village de Scoudouc, le cap de Shédiac, le Pointe du Chêne et le Cap Brulé.

LA PROROGATION LE 19 OU LE 26 JUIN

Ottawa, 1.—Deux dates sont mentionnées pour la prorogation du parlement fédéral, samedi le 19 et le 26 courant. On ne croit pas que la session se prolonge jusqu'à la fin du mois.

T. H. McEVROY CHOISI DEPUTE D'ETAT

La convention d'Etat annuelle des Chevaliers de Colomb a eu lieu jeudi dernier, à Chatham, N. B. Elle s'est ouverte par une grande messe solennelle chantée par Mgr O'Keefe, assisté des abbés Hill et Keane.

Sa Grandeur Monseigneur Chiasson dans un éloquent sermon, fit l'histoire de la Chevalerie et démontra le travail accompli par l'ordre pour l'Eglise Catholique.

Le principal débat de la convention eut lieu sur la question de la bourse écolière. Rien ne fut changé au système actuel et les délégués furent tous d'avis de pousser d'avant ce grand et beau mouvement.

ELECTION
Les nouveaux officiers élus sont: Député d'Etat T. H. McEvroy, Dalhousie; secrétaire d'Etat, L. L. Theriault, Fredericton; trésorier d'Etat, E. White, Bathurst; cérémoniaire d'Etat, W. A. Skidd, Chatham; avocat d'Etat, A. P. Noël McLaughlin, Campbellton.

La convention se termina par un grand banquet auquel assistèrent l'Evêque de Chatham, J. L. O'Brien, orateur de la Chambre, C. E. Fish, député de Northumberland, J. K. Loggie, maire de Chatham et John Russell,

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

UNE ETRANGE COMMUNAUTE

On se plaint souvent du manque de couleur locale au Canada comme aux Etats-Unis. Cependant, si l'on cherche bien, il est possible de trouver encore beaucoup de coins curieux, parfois tout aussi étranges que dans la vieille Europe. Allez dans les montagnes du Kentucky, par exemple, et vous verrez là une population d'origine anglaise, dont le sang n'a pas été mélangé depuis son arrivée au Nouveau Monde; mais qui, dans l'isolement, et par suite du manque de communications, est restée stationnaire, si même elle n'a pas rétrogradé sur l'échelle de la civilisation. Dans un certain district de la Caroline du Nord, également, il est des villages où retardataires de toutes façons, qu'on a du y envoyer des missionnaires lesquels ne sont pas toujours bien reçus. Sans aller si loin, près de New York et New Jersey, il existe des settlements encore plus extraordinaires, car leurs habitants sont redevenus païens, et n'observent d'autres lois que les règles primitives, et fort peu morales, qu'ils se sont faites à eux-mêmes. Toutefois, on voit des communautés qui ne sont nullement arriérées intellectuellement, mais n'en sont pas moins très originales. Entre autres, ce village de Tangier, dans une île de quatre milles carrés

de la Baie de Chesapeake, Virginie. Il a quelque 1,200 âmes, et offre cette particularité que chaque maison appartient à la famille qui l'occupe; à son propre canal conduisant à la baie, et son propre cimetière, situé dans la cour de devant de l'habitation. Aucune bête de traite ne se rencontre dans cette île; et la plus grande rue du village n'a que cinq pieds de largeur. Quand on y circule, on croirait être dans un cimetière, à cause des monuments funèbres ornant le jardin d'entrée des maisons, des deux côtés de la voie publique. On ne compte à Tangier que deux fonctionnaires: le Maire et le Trésorier, servant sans rémunération, et sans responsabilités. En fait, c'est une petite théocratie, car la véritable autorité locale est le pasteur du seul temple du lieu; cet ecclésiastique est l'arbitre de tous les différends. Les habitants s'adonnent à la pêche et à la culture des huîtres. Dans l'intérieur de l'île, le poisson, les moules, etc., ainsi que la volaille et les oeufs servent de monnaie-courante tout aussi bien que le dollar et les pièces ordinaires. Cet heureux endroit ne renferme aucun homme de loi. Et c'est pour cela sans doute qu'il n'y a pas de procès.

George Nestler Tricoché.

Billet du Jeudi

Où la Loi Oblige à Voter

Le vote, du mot latin "votum" qui signifie désir, c'est l'acte par lequel toute personne qualifiée est appelée à émettre son avis. L'abstention d'un certain nombre de personnes à voter, a été la cause à maintes reprises dans différentes occasions, que les résultats d'une élection ou d'un suffrage sur un projet de loi en Chambre, ont trompé l'attente publique.

Plusieurs se rappellent le long débat de la session fédérale de 1925 sur un projet tendant à faire disparaître la loi du divorce en notre pays. Lorsqu'est venu le temps de voter, plusieurs de nos députés catholiques étaient absents et l'amendement fut battu. Ceux-ci eussent-ils tous voté que cette loi néfaste qui permet la dissolution des foyers aurait disparu des statuts canadiens.

C'est en Belgique où la loi rend le suffrage obligatoire, et l'abstention passible de punitions rigoureuses. La Belgique possède une constitution, adoptée en 1831, justement admirée et qui fut adoptée par plusieurs nations Européennes qui acquiescèrent leur indépendance au cours du dix-neuvième siècle.

La Belgique garantit à tous ses citoyens l'égalité devant la loi, la sécurité des individus et des propriétés, la liberté de presse et de religion. C'est une monarchie constitutionnelle dont la couronne se transmet en ligne directe; le roi doit être catholique romain.

Le pouvoir exécutif est aux mains du roi, assisté d'un cabinet par lui nommé, lequel cependant doit avoir la confiance de l'Assemblée Législative. Celle-ci est formée, comme au Canada, de sénateurs et de députés, avec cette différence que les premiers ne sont élus que pour huit ans. Les députés sont élus pour quatre ans.

La Belgique comprend neuf provinces à la tête desquelles le maire de New Castle, et une centaine de délégués et membres de l'Ordre.

CONFLAGRATION A LA RIVIERE-DU-LOUP

LE FEU RAVAGE HIER PRES DE QUARANTE EDIFICES — LA CIE J.-B. RENAUD ET PLUSIEURS AUTRES MAISONS D'AFFAIRES DETRUITES — LE FEU FUT CONTROLE VERS SIX HEURES.

La ville de Rivière du Loup a été le théâtre, hier, d'un incendie désastreux qui a consumé près de quarante magasins et habitations. C'est le plus gros feu qui ait eu lieu dans le bas de Québec depuis la conflagration de Campbellton.

Le feu s'est déclaré hier matin vers huit heures dans l'établissement de J. B. Renaud & Co, marchands en gros, et s'est propagé avec une rapidité étonnante. Le vent soufflait avec violence et en un instant toute cette partie de la rue Lafontaine était en flammes.

Nous n'avons pu nous procurer que quelques détails, au cours

de la soirée hier, car la ligne télégraphique a été interrompue. Voici quelques-uns des édifices détruits: J. B. Renaud, où l'incendie commença, A.-E. Thivierge, L.-P. Plouffe, Frenette & Beaulieu, Irénée Gendron, J.-A. Pelletier, marchand de glace, le dentiste Lessard, Dr Cloutier, Dubé & Fils, l'Hotel Central, la Fonderie de Montsarrat, la Boulangerie Ouellet, et près de trente autres établissements et demeures de moindre importance.

L'on n croit pas qu'il y ait eu aucun accident de personne. Les pertes sont sans doute très élevées.

TROIS ACCIDENTS D'AUTO DIMANCHE

A EDMUNDSTON

La belle température de dimanche dernier avait fait sortir de leur remise d'hiver toutes les autos de la ville et des environs. Aussi a-t-on à déplorer trois accidents assez sérieux mais sans mauvais résultats pour les occupants, sauf dans un cas.

Une Ford américaine a été s'écraser sur un poteau de téléphone en face du convent. L'un des occupants eut le front entaillé par le parevent qui vola en éclats. Les autres s'en sont tirés pour une bonne part.

M. Frank Grondin et sa famille ont failli perdre la vie ou être sérieusement blessés lorsque près du parc de courses, M. Grondin perdit le contrôle de l'auto et celle-ci capota. Personne n'eut la moindre égratignure, cependant l'auto, une Essex, est fortement endommagée.

Deux autos sont venues en collision au pied de la côte Michaud dans l'après-midi de dimanche, alors que celle qui descendait ne put être contrôlée à temps pour éviter l'autre qui venait sur la rue St-François. Aucun des occupants ne fut blessé, mais les deux chars sont en très mauvais état.

du service postal dans les trois provinces.

Plusieurs raisons ont motivé cette décision de nommer un inspecteur bilingue. La première est d'être utile aux populations françaises dans les districts où la langue anglaise est imparfaitement connue. Une autre raison est d'améliorer le service dans les districts français où les maîtres de poste français ne sont pas familiers avec la langue anglaise.

Le salaire sera de \$2,400.00 par an avec un maximum de \$3,000. Dans le Nouveau-Brunswick, cet inspecteur recevra ses instructions du surintendant à St-Jean; dans la Nouvelle Ecosse et l'île du Prince Edouard, des inspecteurs en chef à Halifax et à Charlottetown.

LA PROVINCE EMET DES DEBENTURES

Fredericton, 23.—Le contrôleur-général W. A. Loudon a annoncé cette après-midi qu'une émission de débetures pour la province du Nouveau Brunswick pour la somme de \$2,792,000, a été autorisée, et que les soumissions seront demandées immédiatement.

EDMUNDSTON DEFAIT PRESQU'ISLE

PARTIE NULLE AVEC GRAND FALLS

La première partie de la saison de Balle-au-Camp, a eu lieu vendredi soir dernier alors que le club Grand Falls visita; notre équipe locale. La partie fut de sept innings. Le score final fut 4 à 4.

DIMANCHE

Une grande foule assistait à la partie de balle-au-camp, dimanche après-midi alors que les joueurs de Presqu'Isle rencontrèrent nos joueurs locaux. Au dire de plusieurs, ce fut l'une des plus belles parties encore jouées ici. Les deux équipes étaient d'égale valeur et tous les joueurs d'égale force, sauf le lanceur Miller qui brilla comme de coutume. Il ne faudrait pas passer outre le magnifique travail de notre jeune lanceur Ben Fournier. Le résultat final fut 4-3 en faveur d'Edmundston. Voici l'alignement des équipes:

Edmundston	R.	H.	E.
Fred Fournier, cf	1	2	0
Turgeon, 2b	0	1	1
F. Hébert, 3b	0	2	0
F. Fournier, c	1	1	0
F. Turgeon, lf	1	1	0
E. Gagné, cf	3	0	0
F. Poitras, ss	0	0	0
Dubé, lb	0	0	0
B. Fournier, p	0	0	0
Miller, p	0	0	0
Levesque, sub	0	0	0
	4	10	1

INSPECTEUR BILINGUE A MONCTON

Moncton, 23.—On annonce qu'un nouvel inspecteur des postes sera nommé pour les provinces maritimes pour les districts de St-Jean, Halifax et Charlottetown et que cette nomination sera faite dans le mois de juin. Le nouvel officier aura ses quartiers-généraux à Moncton. Il s'occupera surtout des districts français et devra parler les deux langues. Le choix en sera fait parmi des employés permanents

Presqu'Isle	R.	H.	E.
Howlett, 2b	0	2	1
Gagnon, 3b	1	0	0
Martin, cf	0	0	0
Bernard, lf	0	1	0
Hone, 2b	0	0	0
Michaud, p	0	0	0
Cyr, lb	1	1	0
Beaulieu, cf	0	1	0
Thériault, ss	1	0	0
	3	5	1

Points par période:
 Presqu'Isle000110100=3
 Edmundston10000201=4

Sommeire—Coups de 2 buts:
 Dr Hébert, F. Turgeon, Coups
 de sacrifice: Miller, Dubé 2.
 Coups sur Fournier 3; sur Miller
 2; sur Michaud 6. Mis hors-jeu
 par par Fournier 9; par Miller 6;
 par Michaud 7. Arbitre F. H.
 Bourgoin, compteur Carrier.



LES ENFANTS REPENDENT RAPIDEMENT AUX TRAITEMENTS DE LA CHIROPRACTIC

Il s'agit à les suivre. Conservez vos enfants heureux et en santé avec la Chiropractic

Un traitement en temps opportun sauvera neuf.

M. W. LINEHAN
Chiropractor

Téléphone 64-11
Edifice de l'ancien Bureau de Poste.

Heures de bureau:
 Matin: 9.30 à midi
 Après-midi: 1.30 à 5 heures.
 Soirs: mardi, jeudi et samedi de 7 à 8 heures.